

Éditorial



Un élan qui fait plaisir à vivre

Depuis le début de cette législature, bon nombre de projets sont en cours de réalisation ou encore sur les planches à dessin, non pas par volonté de freiner les impulsions données, mais par priorisation de choix et de capacité de financement.

Les actions qui ont été initiées sont motivées par une volonté de développement du Val-de-Ruz en répondant également aux nombreuses attentes de la population vaudoisienne en matière de pré-parascolaire, de transports en commun, de soutien aux entreprises locales ainsi qu'aux sociétés sportives et culturelles.

Une initiative populaire a été déposée et est actuellement en cours de traitement pour l'obtention de la gratuité des installations communales pour leurs jeunes utilisateurs.

Par souci d'équité pour les juniors des sociétés sportives et culturelles qui n'utilisent pas de lieux communaux pour exercer leur activité, comme par exemple les jeunes tireurs, les pratiquants du ski de fond, de course d'orientation, de trail ou encore de sport hippique, le dicastère responsable des sports, des loisirs et de la culture propose un contre-projet afin d'encourager les juniors, tous sports confondus, par un versement supplémentaire au soutien annuel octroyé aux sociétés utilisatrices de surfaces communales ou non. Le Val-de-Ruz est un vivier de sportifs de haut niveau que l'on retrouve régulièrement dans la presse et qui sont la fierté de la Commune. Il est de notre devoir de soutenir et d'assurer la relève de ces athlètes exemplaires.

En favorisant ainsi tous les jeunes, ce contre-projet permettra aux clubs de développer en particulier ce secteur, contribuant à la pérennité sur le long terme de leur société et en soutenant également leur association faîtière et leur fédération.

Le dicastère que je dirige est attentif au développement des activités sportives et culturelles sur la commune et soutien les manifestations qui s'y déroulent annuellement comme par exemple Alps View Festival, Fête la Terre et les Jardins musicaux, Festi'Val-de-Ruz ainsi que les nombreuses fêtes sportives et culturelles à disposition de la population.

Jean-Claude Brechbühler,

conseiller communal

Conseil général

Lors de sa séance du 30 juin 2025, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Comptes et gestion 2024: acceptés	à l'unanimité		
Création d'un poste d'aide-cantonnier au sein du service des travaux publics: acceptée	à l'unanimité		
Création d'un poste d'aide aux enseignants au sein du service des écoles: acceptée	37	0	1
Demande d'un crédit d'étude de CHF 110'000 en vue de l'agrandissement du collège de Dombresson: acceptée	33	4	1
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour l'assainissement de différents passages piétons à Val-de-Ruz: renvoyée en commission	29	4	5
Réponse au postulat PO24.001 «Accueil des enfants»: classement accepté	29	6	3
Motion M25.001 «Pour une nouvelle tarification de l'eau»: prise en considération refusée	3	25	10
Résolution RE25.001 «Résolution interpartis sur l'appel au Conseil fédéral au sujet de la situation entre la Palestine et Israël»: prise en considération acceptée	19	13	6

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à quatre interpellations et deux questions.

Le Conseil général a également défini son bureau pour la période administrative 2025-2026:

Présidente	Claudine Geiser (PLR)
Vice-président	Patrick Lardon (PS)
Secrétaire	Yves Tanner (UDC)
Secrétaire-adjointe	Coline Ortega (Les Vert·e·s)
Questeurs	Brigitte Faivre (PLR)
	Simon Monnard (PVL)

Parcelles agricoles à louer

Cadastre de Chézard-Saint-Martin
Bien-fonds n° 2848 (124/C Aux Prés-Royer), d'une surface d'environ 44 ares.
Dans le cadre de la retraite de l'exploitant actuel, un descendant est candidat à la reprise du bail à ferme.

Cadastre de Dombresson
Bien-fonds n° 2845, d'une surface d'environ 54 ares (prairie extensive).
Dans le cadre de la retraite de l'exploitant actuel, un descendant est candidat à la reprise du bail à ferme.

Cadastre de Fenin
Bien-fonds n° 824 (uniquement le verger derrière les roues du moulin), d'une surface d'environ 60 ares.
Construction érigée sur la parcelle.

Cadastre de Savagnier
Bien-fonds n° 3688 Sous-le-Mont (Sau C), d'une surface d'environ 448 ares. Possibilité de morceler la parcelle en deux.

Les candidatures sont à envoyer **d'ici au 24 juillet 2025** auprès du service des bâtiments et de l'énergie, rue de l'Épervier 6, 2053 Cernier ou à l'adresse batiments.vdr@ne.ch. Pour toutes questions, le service précité renseigne volontiers au 032 886 56 28.

Dix gestes simples

Le Conseil communal a pris la décision d'adhérer à la charte «Respect grandeur nature», proposée par ECOFORUM, la société faîtière pour la protection du patrimoine neuchâtelois.

Le but de la démarche, portée par les milieux de protection de la nature associés à ceux des loisirs, est de rendre visible l'impact des activités de détente sur l'environnement. Fruit d'un travail collectif et consensuel, le projet vise à:

- fédérer le plus grand nombre d'acteurs issus des milieux de la protection de la nature et des loisirs autour de valeurs communes;
- promouvoir une pratique des loisirs respectueuse de la nature et des autres usagers dans le canton de Neuchâtel;
- faciliter l'accès à l'information en la rassemblant à un seul endroit, à savoir le site www.respectgrandeurnature-neuch.ch.

Dix gestes simples sont mis en évidence sous forme de pictogrammes rappelant les bonnes pratiques. Par exemple: rester sur les chemins balisés; passer sans laisser de traces; admirer et ne pas collectionner; partager l'espace et respecter les propriétés ou encore garder le contrôle de son animal de compagnie. D'ores et déjà, 31 communes et associations ont signé la charte.

Bibliothèque fermée

La bibliothèque publique communale de Val-de-Ruz à Fontainemelon est fermée du **lundi 14 juillet au vendredi 8 août 2025**. Réouverture le lundi 11 août selon les horaires habituels.

Jubilés

Fêtent en ce mois de juillet 2025:

Noces de diamant (60 ans)

- Bindith Simone et Jean Louis, à Dombresson;
- Dubois Jacqueline et Georges André, à Dombresson;
- Guerdat Josiane et Georges, à Boudevilliers.

Noces d'or (50 ans)

- Gigon Sylvia et Marc, aux Geneveys-sur-Coffrane;
- Monnier Nadine et Serge, à Villiers.

Engollon:Fêtenationale

Retour aux sources. Le **jeudi 31 juillet 2025 dès 18h00**, la population de Val-de-Ruz est chaleureusement conviée à venir partager un moment festif en famille et entre amis à Engollon, sur le site de la piscine.

Programme

18h00	Ouverture de la fête
19h45	Prestation des fanfares du Val-de-Ruz
20h15	Allocutions officielles de Valère Thiébaud et Roby Tschopp, suivies de l'hymne national
20h45	Prestation des fanfares du Val-de-Ruz
22h00	Feu de joie puis animation musicale par DJ's Chopy & Riri
02h00	Fin de la manifestation

Et encore:

- prolongation de l'ouverture des bassins et du toboggan jusqu'à 21h00;
- «dancefloor» aménagé dans la pataugeoire. Cela rappellera de bons souvenirs aux plus nostalgiques;
- transports publics gratuits dès 17h30 avec quatre navettes pour l'aller entre 17h30 et 20h30 et quatre navettes pour le retour entre 23h00 et 02h00. Les horaires et modalités sont consultables sur le site internet communal www.val-de-ruz.ch;
- zone pour les feux d'artifice destinée aux enfants aménagée et sécurisée;
- restaurations diverses et gestion des buvettes organisées par le restaurateur de la piscine;
- stationnement à disposition.

Le public est invité à privilégier un déplacement au moyen des transports publics offerts.

Offres d'emploi

La Commune recherche :

- 1 apprenti de commerce de 2^e année (F/H), idéalement pour un porteur de maturité gymnasiale, rentrée d'août 2025;
- 1 technicien au service des eaux (F/H) entre 80 et 100%, entrée en fonction dès le 1^{er} octobre 2025;
- plusieurs éducateurs en accueil parascolaire (F/H) à divers taux d'activité et à l'heure, entrée en fonction à convenir.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

Label employeur partenaire

La Commune a officiellement reçu le label «Employeur partenaire» décerné par l'ECAP, en reconnaissance de son engagement dans la défense contre les incendies et les éléments naturels. Ce label distingue les employeurs qui soutiennent l'engagement de leurs collaborateurs en tant que sapeurs-pompiers volontaires, notamment en leur permettant de partir en intervention ou de suivre des formations sur leur temps de travail.

En signant cette charte, la Commune fait preuve de solidarité et affiche concrètement son soutien à la sécurité locale. À ce jour, deux membres du personnel communal – Sayane Mamin, collaboratrice administrative, et Julien Zmoos, voyer – ont choisi de se former pour rejoindre le Service de défense incendie du Val-de-Ruz (SDI VdR).

La Commune rejoint ainsi plusieurs employeurs du territoire ayant déjà adopté cette démarche, contribuant collectivement à renforcer la proximité et l'efficacité des secours. Par ordre alphabétique: Codec SA, JF Automobile Sàrl, MOM Le Prêlet SA et Perroud Électricité. D'autres entreprises ont également entamé les démarches en vue de l'obtention de ce label. La Commune se réjouit de cette démarche et remercie tous les sapeurs-pompiers volontaires et leurs employeurs de leur investissement en faveur de la protection de la population.

Félicitations!

Cette année encore, carton plein. Tous les apprentis communaux ont obtenu avec succès leur certificat fédéral de capacité (CFC).

Le Conseil communal tient à les féliciter chaleureusement de cette belle réussite et à remercier tous les collaborateurs qui les ont formés et encadrés durant ces quelques années. Il s'associe à l'ensemble du personnel pour leur souhaiter plein succès dans leur avenir professionnel.

Bravo à Gregory Bühler (CFC de forestier-bûcheron), Eugénie Crelier (CFC d'employée de commerce en 18 mois), Tiphaine Gehri (CFC d'assistante socio-éducative), Tatiana Pereira Figueiredo (CFC d'assistante socio-éducative), Manon Roulier (CFC d'employée de commerce et maturité) ainsi qu'à Lucile Spart (CFC d'assistante socio-éducative).

Fermeture des bureaux

À l'occasion de la Fête nationale, les bureaux et guichets de l'administration communale sont fermés le **vendredi 1^{er} août 2025**, toute la journée.

Pavoisement

Le 1^{er} août 1891, à l'occasion du 600^e anniversaire du pacte de 1291, fut célébrée pour la première fois la Fête nationale suisse. Cet événement devait être unique, mais est fêté tous les ans depuis 1899. Le 1^{er} août est devenu un jour férié en 1994.

Pour commémorer cet événement (tout comme pour la République neuchâteloise, la création de la Commune de Val-de-Ruz, les votations et les élections), la Commune fait flotter ses drapeaux (Val-de-Ruz, État de Neuchâtel et Confédération) sur la maison de Commune de Cernier trois jours avant et trois jours après la date du 1^{er} août. La population est invitée à en faire de même.

Ça watt, ou bien?

Sobriété énergétique

La sobriété énergétique constitue un levier essentiel pour réussir la transition énergétique. Elle ne repose pas uniquement sur des gestes individuels ou des innovations technologiques, mais sur une démarche collective et volontaire visant à réduire durablement les consommations d'énergie, tout en garantissant le bien-être et le respect des limites planétaires.

La Sobriété énergétique

Cette sobriété consiste à repenser nos usages, nos modes de vie et nos imaginaires. Elle complète l'efficacité énergétique: là où cette dernière vise à améliorer la performance technique, la sobriété, elle, agit sur les besoins eux-mêmes, en limitant les gaspillages et en favorisant des pratiques plus soutenables.

Ses bénéfices sont multiples. Sur le plan environnemental, elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les pressions sur la biodiversité. Sur le plan économique, elle limite les investissements coûteux dans l'énergie et renforce les économies locales. Socialement, elle favorise la justice et les liens de solidarité.

Finalement, la sobriété énergétique ne se résume pas à «moins», mais à «mieux»: mieux vivre, mieux partager, mieux consommer. Consommer localement, c'est aussi un geste de sobriété: on réduit les transports, on soutient l'économie de proximité, les circuits courts et on renforce la cohésion sociale.

Ensemble,
agissons pour un avenir durable